

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 septembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**13/ Désignation d'un coordonnateur communal dans le cadre de l'enquête de
recensement 2021 de la population**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le
titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins
du recensement de la population,

Considérant que la collectivité doit organiser, au titre de l'année 2021, les opérations de
recensement de la population pour lesquelles l'État versera à la Commune une dotation
forfaitaire,

Considérant dès lors qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête de
recensement afin de réaliser les opérations du recensement 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Martine HERRMANN, agent communal, en qualité de coordonnateur
d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2021

DECIDE de rémunérer le coordonnateur communal en fonction des heures supplémentaires
réellement effectuées si l'agent est amené à en réaliser

DIT, que le coordonnateur d'enquête recevra 55 € pour chaque séance de formation (dont une
est obligatoire).

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

